



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Rupture de stock de vaccins contre la grippe

Question écrite n° 33439

Texte de la question

M. Stéphane Testé attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la rupture de stock de vaccins contre la grippe. Alors que la campagne de vaccination contre la grippe a débuté il y a une semaine, la tension sur les stocks se fait déjà sentir. En effet, les appels du ministère de la santé à se faire vacciner durant la saison hivernale pour éviter un afflux de patients atteints d'une forme grave de la grippe à l'hôpital concomitamment aux patients atteints du covid-19 entraînent déjà des problèmes de stocks de vaccins dans de nombreuses pharmacies. Si le ministère de la santé a annoncé avoir commandé des quantités supplémentaires de doses de vaccin contre la grippe saisonnière, les professionnels craignent un risque de pénurie. Il est ainsi demandé par nombre de professionnels de donner la priorité aux personnes fragiles. Il lui demande par conséquent si le Gouvernement envisage de donner la priorité de vaccination aux personnes fragiles et sous quelle forme.

Texte de la réponse

Le contexte particulier lié à la pandémie de la Covid-19 invite à être particulièrement vigilant sur la vaccination contre la grippe, car elle est un axe majeur de notre stratégie, d'autant plus que les populations à risque de forme sévère sont sensiblement les mêmes pour ces deux affections. La campagne de vaccination contre la grippe a été lancée le 13 octobre 2020, et son démarrage a été beaucoup plus rapide que les années précédentes. Le calendrier de livraison des doses de vaccins précommandées, augmenté de plus de 30% de doses par rapport à l'année précédente, a été resserré, permettant aux officines de ville de bénéficier de la totalité des vaccins commandés. Un suivi territorial des délivrances réalisées par les officines a été mis en place en lien avec l'Ordre national des pharmaciens afin de suivre la situation et améliorer la répartition des livraisons sur le territoire national lorsque cela était nécessaire. Tenant compte de ce contexte exceptionnel, l'Etat s'est doté pour la première fois d'un stock de plus de 2 millions de doses de vaccins antigrippaux. Les premières doses de vaccins disponibles du stock de l'Etat étaient destinées aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ne disposant pas de pharmacie à usage intérieur, ayant des besoins complémentaires pour achever la vaccination de leurs résidents, et pour augmenter la couverture vaccinale des professionnels à leur contact. Par la suite, les professionnels des établissements de santé ont été priorités. Enfin, les livraisons complémentaires en pharmacie d'officine ont permis de renforcer la couverture vaccinale des personnes cibles. L'adoption de tous les gestes barrières et le respect des recommandations sur le port du masque pour prévenir la Covid-19 restent de rigueur pour l'ensemble de la population car ils permettent de prévenir également la propagation du virus de la grippe.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Testé](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33439

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [27 octobre 2020](#), page 7433

Réponse publiée au JO le : [25 mai 2021](#), page 4423